

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2025-13

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
 Le quorum était atteint.

Date de convocation : 03 avril 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, Mme Sophie PICHON, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : Mme Anne-Françoise GIBERT à M. F. DANCOURT, M. Thomas TEILLON à Mme B. DELORME, Mme Audrey GENNESSON à Mme S. PELLIS, M. Philippe BIGOT à M. R. GEORGE.

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2025-13) TAUX DE FISCALITE LOCALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties, foncières sur les propriétés non bâties et d'habitation pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité décide :

- **DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation,
- **D'APPLIQUER** pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux,

Foncier bâti Taux 2025	Foncier non-bâti Taux 2025	Taxe d'habitation Taux 2025
31.39%	51.77%	15.53%

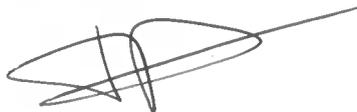
VOTES :

Pour : 18

Contre : 1 (M. PERROT)

Abstention : 4 (M. GEORGE et son pouvoir, M. DIDIER, Mme BROCARD)

La secrétaire de séance,
 Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
 La Maire,
 Béatrice DELORME

